

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020 – 11 - 14

Séance du 24 novembre 2020

Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33
Présents 32

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre novembre,

Représenté : 1

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT- CYR-SUR-MER réuni, en raison du contexte sanitaire, à l'Espace Provence, conformément à l'information préalable de Monsieur le Préfet du Var, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :
Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE
Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

**COMMISSION
DE DELEGATION
DE SERVICE PUBLIC**

**ELECTION
DES MEMBRES
TITULAIRES
ET
SUPPLEANTS**

Conseillers Municipaux : Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN Anne-Laure, Helen ETCHANCHU, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BAIXE Bruno, BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel

Etait représenté :

Conseiller Municipal : Madame Laurene CATANI (procuration à Madame Andrée SAMAT)

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Rapporteur :
Monsieur le Maire

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20201124-DEL20201114-DE
Date de télétransmission : 26/11/2020
Date de réception préfecture : 26/11/2020

Il appartient à l'Assemblée Communale, en vertu de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales de procéder à l'élection des membres de la Commission de délégation de service public.

Pour chaque procédure de délégation de service public, la Commission :

- Analyse les dossiers de candidature,
- Dresse la liste des candidats admis à présenter une offre,
- Émet un avis sur les propositions des candidats et établit un rapport sur les propositions des candidats, avant les négociations qui permettront d'aboutir au choix du délégataire.

Au vu de l'avis de la commission, l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public peut organiser librement une négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires dans les conditions prévues par l'article L. 3124-1 du code de la commande publique. Elle saisit l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé. Elle lui transmet le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat.

Cette Commission est composée comme suit :

- Membres avec voix délibérative :
 - 1 Président qui est l'autorité habilitée à signer la convention ou son représentant,
 - 5 Conseillers Municipaux élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
 - Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

- Membres avec voix consultative :
 - Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

 - Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Scrutin

Ainsi, il convient d'élire à bulletin secret, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus par le conseil municipal au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 24 novembre 2020 n° 2020.10.13 déterminant les conditions de dépôt des listes,

PROCEDE à l'élection à bulletin secret des membres du conseil municipal qui siègeront au sein de la Commission de Délégation de Service Public présidée par Monsieur le Maire ou son représentant.

En application de la délibération n° 2020.11.13, les listes suivantes ont été déposées :

Au titre du Groupe 1 :

Titulaires
1- Monsieur Frédéric HERBAUT 2- Madame Michèle VANPEE 3- Monsieur Pierre LUCIANO 4- Monsieur Yohann PAMELLE 5- Monsieur Christian PEYRARD
Suppléants
1- Madame Chrystelle GOHARD 2- Monsieur Bruno BAIXE 3- Monsieur Louis FERRARA 4- Madame Sabine GIACALONE 5- Monsieur Yannick GUEGUEN

Au titre du Groupe 2 :

Titulaires
1- Monsieur Yvan MAUBE 2- Madame Corinne ROCHE-SANNA 3- Monsieur Alain BERARD
Suppléants
1- Madame Mireille NEVIERE-MAESTRONI 2- Monsieur Dominique HOCQUET 3- Madame Béatrice AIELLO

Au titre du Groupe 3 :

Titulaire
1- Monsieur Dominique OLIVIER
Suppléant
1- Madame Laura GENEVOIS

Il est procédé à un vote à bulletin secret :

1) Dépouillement et résultat du vote :

VOTANTS	33
NULS	1
SUFFRAGES EXPRIMES	32
SIEGES A POURVOIR	5
QUOTIENT ELECTORAL (Suffrages exprimés/Nombre de sièges à pourvoir)	6,4

	Suffrages obtenus	Quotient électoral	Suffrages obtenus / Quotient électoral	Sièges à la représentation proportionnelle	Sièges au plus fort reste	Nombre total de sièges
LISTE DU GROUPE I	24	6,4	3,75	3	1	4
LISTE DU GROUPE II	6	6,4	0,93	0	1	1
LISTE DU GROUPE III	2	6,4	0,31	0	0	0

2) En conséquence, sont proclamés élus pour siéger au sein de la Commission de Délégation de Service Public présidée par Monsieur le Maire, Philippe BARTHELEMY :

Titulaires
<p>Liste du groupe I</p> <p>1- Monsieur Frédéric HERBAUT 2- Madame Michèle VANPEE 3- Monsieur Pierre LUCIANO 4- Monsieur Yohann PAMELLE</p> <p>Liste du groupe II</p> <p>5- Monsieur Yvan MAUBE</p>
Suppléants
<p>Liste du groupe I</p> <p>1- Madame Chrystelle GOHARD 2- Monsieur Bruno BAIXE 3- Monsieur Louis FERRARA 4- Madame Sabine GIACALONE</p> <p>Liste du groupe II</p> <p>5- Madame Mireille NEVIERE-MAESTRONI</p>

Ainsi fait et délibéré
 Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY